

# CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu de la séance du vendredi 16 février 2024, à 19 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.**

**Présent(e)s** : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjoints ; Béatrice EGRAZ, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Gwendoline MILET, Eric VALMAS, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

**Absent(e)s représenté(e)s** : Gilles FAVRE par Jacques VIALON, Aurélie BERNASCONI par Maryvonne ETALLAZ.

**Absentes excusées** : Christine MARTIN, Stéphanie BEIN.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

## **Compte-rendu des délégations du Maire**

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- Marché public travaux accessibilité du bâtiment mairie-école / avenant n°1 :
  - Acceptation de l'avenant n°1 du lot n°1 pour l'entreprise GALLIA pour un montant de 9 500 € HT.
- Décision portant sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 491,53 €.

## **Délibérations**

- ❖ N'approuve pas le changement de dénomination de la « communauté de communes du Pays Bellegardien » par la dénomination « communauté de communes Terre Valserhône » ;  
N'approuve pas le fait que la communauté de communes Terre Valserhône pourra avoir l'appellation suivante en usage courant : « Terre Valserhône, l'interco » ;  
N'approuve pas le nouveau logo de la communauté de communes du Pays Bellegardien tel que présenté dans les statuts modifiés ;  
N'approuve pas les modifications apportées aux statuts et en conséquence le projet de statuts de la communauté de communes annexé à la présente délibération ;  
Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La délibération précitée a été votée avec 3 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre.*

- ❖ Acte la présentation du rapport d'activité 2022 de la CCPB.
- ❖ Accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique de la commune de Champfromier au profit du Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au titre du gardiennage de la déchèterie de Champfromier.  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.  
Autorise M. le Maire à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention.
- ❖ Fixe ainsi, à l'unanimité, le tarif horaire des interventions des services techniques communaux pour les particuliers et collectivités :
  - Main d'œuvre : 55 €
  - Travaux nécessitant l'utilisation d'engins mécaniques (incluant le personnel) : 92 €,Dit que ces tarifs entreront en vigueur à compter du **01 avril 2024**,

- ❖ Rappelle que la Salle des Fêtes peut être attribuée pour des manifestations associatives, festives ou culturelles ; elle ne peut être attribuée pour des manifestations ou réunions culturelles ni commerciales,

Décide du maintien des tarifs 2023 et fixe les modalités de location :

	Tarifs
➤ Caution	150 €
➤ Associations du village	250 €
➤ Particuliers et associations du village pour manifestation non payante et non publique :	
• location partielle 1 jour	105 €
• location complète Week End	160 €
➤ Artisans, commerçants, entreprises pour une manifestation dans le cadre de leur activité.	210 €
➤ Particuliers, Associations, Sociétés extérieurs au village : Week End	750 €
➤ Forfait chauffage ( <u>sur demande</u> )	150 €
➤ Location uniquement du hall, de la cuisine (sans la vaisselle) et des sanitaires aux particuliers du village :	
• location partielle 1 jour	50 €
• location complète Week End	75 €

Dit que les associations de CHAMPFROMIER bénéficient d'une manifestation gratuite dans l'année civile (il s'agit de la 2<sup>ème</sup> manifestation),

Dit que les nouveaux tarifs et modalités entreront en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> mars 2024**.

- ❖ Accepte l'ouverture de crédit par anticipation de 139 167,85 € à l'article 2313 – Immobilisations en cours de constructions / chapitre 23 – Immobilisations en cours.

S'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2024 de la commune.

*Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.*

### **Commission administration financière**

- ❖ M. le maire a fait un point avec les premiers chiffres 2023 transmis par la trésorerie en vue du vote du budget 2024 prévu au prochain Conseil Municipal de Mars 2024.

### **Commission administration technique**

- ❖ Compte-rendu de la réunion du 05/02/24 avec M. COLLARD d'Atelier B et Mme VALLON d'Alpes Contrôles relative à la sous-commission départementale de sécurité concernant le bâtiment mairie-école, un passage du bâtiment en catégorie 4 (actuellement en 5) est à envisager ;
- ❖ Travaux réalisés : Abattage et évacuations des arbres secs de l'église, installation des décorations lumineuses de Noël, remplacement du système de chauffage de la véranda du bar, curage du fossé chemin vers la STEP, installation d'un banc avec bac à fleurs intégré vers le cimetière ;
- ❖ Travaux en cours : Travaux de coupe de bois du secteur de la Trouillette ; chantier géré par l'ONF.
- ❖ Travaux à venir : Accessibilité et mise en conformité du bâtiment de la salle des fêtes, remplacement du moteur du rideau électrique de l'épicerie Vival, rehaussement des deux columbariums du cimetière.

## **Commission administration civile**

- Fête du village prévue le 06/07/2024 : Les devis pour le feu d'artifice et de la bande-son ont été acceptés et transmis à ARSOTEC ;
- Le devis de la Marbrerie du Sorgia a été retenu pour rehausser les deux columbariums du cimetière.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 24 mars à midi. Il sera confectionné par le boucher-traiteur GROSGURIN et le boulanger PONSARD ; le service sera effectué par des membres de l'association Les Jeunes de Champfro'. La commune a réservé une animation pour ce repas festif ;
- Une mise au point a été effectuée par une adjointe et une conseillère concernant le ménage des locaux communaux (mairie, salle de réunion, école primaire, agence postale...) avec la gérante de l'entreprise de nettoyage PMI. Une négociation des tarifs est en cours ;
- La venue du Père Noël à l'école le 22 décembre 2023 a ravi les enfants. L'an prochain, un projet de confection de traîneau est à l'étude ;
- Des achats de décorations lumineuses de Noël sont à prévoir, notamment pour certains lavoirs et pour la façade de la mairie.

## **Commission administration urbanisme**

### **- Dossiers d'Urbanisme**

- Déclarations préalables :
  - M. DAUBARD Patrick : réfection de la toiture, parcelle cadastrée AB 274, au 183 rue de l'église.
- Permis de construire :
  - M. et Mme MULTARI Jean-François : construction d'une maison individuelle, parcelle cadastrée AB 257, au 176 chemin du Niezelet.

### **Sujets et informations divers :**

- ❖ Présentation du projet de peintre en lettre de Mme Juliette BOSREPER qui cherche un local dans lequel débiter cette activité ;
- ❖ Compte-rendu de la réunion avec la Gendarmerie de Chézery :
  - Bilan du nombre et du type d'intervention dans chaque commune ;
  - Hausse du nombre d'interventions en 2023 sur Champfromier.
- ❖ Compte-rendu de la réunion du 31/01/24 avec M. CHENE du SIEA et les riverains rencontrant des problèmes de raccordement à la fibre (retard du délai annoncé). M. CHENE a ainsi exposé les justifications de ces retards de raccordement.
- ❖ La signature du bail commercial du salon de coiffure avec Mme Marlène TESSERAU-NICOLLET a eu lieu le 07/12/23 devant notaire. Le salon a donc pu démarrer son activité mi-décembre 2023.

Séance levée à 21h50.